



Camping MUNICIPAL DES GAVES

Bienvenue!








Toute notre équipe est ravie de vous accueillir dans notre camping. Afin de profiter pleinement de votre séjour, nous vous remettons ce livret d'accueil. Vous y trouverez des informations utiles et les règles que nous vous demandons de bien vouloir respecter pour garantir votre satisfaction et celle des autres campeurs. Bien entendu, toute notre équipe se tient à votre disposition pour que ce séjour dans notre camping vous soit le plus agréable possible.

*Bon séjour,
La Mairie de Peyrehorade*

Peyrehorade
LANDES • Nouvelle-Aquitaine



LEGENDE

-  Cheminement
-  Evacuation
-  Extincteur
-  Bouée de sauvetage
-  Point de vidange camping-car
-  Garage mort
-  Point de rassemblement



Règlement du Camping

Nous vous demandons de respecter le règlement intérieur du camping, affiché sur le mur de la réception.



Accueil

Le chalet d'accueil est ouvert tous les jours de 8h à 10h et 15h à 17h.



Tarif

Forfait camping-car 2pers./24h.....	10€
Adulte supplémentaire.....	2.80€
Enfant de moins de 12 ans.....	1.70€
Taxe de séjour (par pers.et par nuit).....	0.29€

Paiement en chèque ou espèces



Bruit et Nuisances sonores

Veillez à ne pas faire de bruit après 23h. Nous vous prions de respecter le sommeil de chacun (petits et grands) de jour comme de nuit.



Maintenance

Pour votre confort et votre sécurité, nous vous remercions de signaler à l'accueil les éventuels dysfonctionnements que vous pourriez constater. Notre équipe fera le nécessaire auprès de nos services techniques.



Animaux

Les animaux doivent être tenus en laisse, identifiés (puce ou tatouage) et vaccinés contre la rage. Leurs déjections doivent être ramassées. Ils ne doivent pas rester seuls sur les emplacements.



Contacts utiles

Encaissement 06 26 52 21 47
 Astreinte technique 06 26 52 31 59
 Les pompiers au 18
 Le SAMU au 15
 La police au 17
 Les urgences au 112



Ordures Ménagères

Vos déchets doivent être placés dans les containers prévus à cet effet à l'entrée du camping et triés : carton, verre et plastique. Pensez au tri sélectif.



Enfants

Ils sont sous la surveillance des parents, qui sont pénalement et civilement responsables lors de toutes les activités et utilisation des équipements au sein de l'aire de camping. La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.



Véhicules

Pour votre sécurité, la vitesse maximale autorisée dans l'enceinte du camping est de 10km/h. Les barrières d'entrées sont ouvertes de 8h à 22h. En dehors de ces horaires, les véhicules ne doivent pas circuler dans le camping. Le stationnement sur un emplacement autre que le vôtre n'est pas autorisé car il peut empêcher l'installation des nouveaux arrivants. Les remorques doivent être stationnées au garage mort.

L'agenda de la ville

Marché en centre-ville - le mercredi et le samedi matin
 Fête de la musique - 21 juin 2025
 17è Festival International "Cant à choeur" - 27 juin 2025
 Conférence Dame Corisande, indomptable et romanesque - 27 juin 2025
 Spectacle flottant "Marinero" - 25 juillet 2025
 Initiation dégustation de vin - 28 juillet 2025
 Feu d'artifice du 14 juillet - 13 juillet 2025
 Journée Gasconne - 30 juillet 2025
 Fête de Peyrehorade - 1er au 4 août 2025

Pour ne rien manquer des animations de la ville, rendez-vous sur la page

Facebook de la commune !



Profitez de votre séjour à Peyrehorade pour découvrir la richesse de son territoire et ses nombreux atouts. Bénéficiez d'un conseil personnalisé en vous rendant directement à l'office de tourisme de la vallée du kiwi situé à 5min à pieds du camping. Des vélos à assistance électrique y sont également disponibles à la location.

147 allée des Évadés, 40300 Peyrehorade - 05 58 73 00 52. Ouvert du lun. au ven. de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.